

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-610

présenté par

M. Lainé, M. Cubertaon, M. Michel-Kleisbauer, Mme Poueyto et les membres du groupe du  
Mouvement Démocrate et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur la stratégie immobilière du foncier militaire, en particulier dans les zones tendues, incluant notamment la question de la salubrité et de la rénovation du parc de logements.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à entamer, en prolongement de la Loi de Programmation Militaire et du Plan Famille une réflexion sur la stratégie du ministère des Armées dans la gestion de son patrimoine immobilier ainsi que sur l'amélioration de la qualité des hébergements proposés à nos militaires.

Alors qu'en 2019 seront investis 90 millions d'euros dans la modernisation des logements et 15 millions d'euros dans la sécurisation des casernes, une vision d'ensemble de la gestion du patrimoine et de sa modernisation permettrait d'assurer des conditions de vie décentes à nos militaires.